



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI  
MRC DE LA MITIS

---

## AVIS PUBLIC

### AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL- DE-RIMOUSKI

---

**AVIS PUBLIC** vous est donné par le soussigné, Frédéric Lee directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2024, un avis de motion a été donné concernant l'adoption d'un règlement # 332-24 portant sur un emprunt de 100 000\$ pour le financement du fonds du règlement 331-24 pour un programme de mise aux normes des installations septiques;

Que le règlement # 332-24 portant sur un emprunt de 100 000\$ pour le financement du fonds du règlement 331-24 pour un programme de mise aux normes des installations septiques a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 juillet 2024;

Que le règlement # 332-24 portant sur un emprunt de 100 000\$ pour le financement du fonds du règlement 331-24 pour un programme de mise aux normes des installations septiques a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 septembre 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication :

ENTRÉE EN VIGUEUR :

18 septembre 2024

Donné à Saint-Gabriel-de-Rimouski ce 18 septembre 2024.

Frédéric Lee, Directeur général et greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Frédéric Lee directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le document suivant aux endroits publics déterminés par la municipalité le 18 septembre 2024.

En foi de quoi, je signe à Saint-Gabriel-de-Rimouski ce 18 septembre 2024.

Frédéric Lee, directeur général, greffier-trésorier